

NOTE D'INFORMATION SUR LE SIVU DE L'OUILLOU

Pourquoi la majorité du conseil municipal a voté le retrait de Saint Sorlin d'Arves du SIVU de l'Ouillon ?

Il faut savoir que depuis plus de 30 ans, l'Etat verse une dotation aux communes touristiques : recette perçue notamment suivant le nombre de lits touristiques de la commune. La révision de cette dotation touristique n'a jamais été réalisée malgré l'évolution du nombre de lits touristiques dans les communes. Depuis la loi du 31 décembre 1993, ces dotations ont été gelées.

A titre d'information, les dotations touristiques s'élèvent à :

Saint Sorlin d'Arves : 73119 €

Saint Jean d'Arves : 71850 €

Fontcouverte la Toussuire : 229560 €

Villarembert le Corbier : 520550 €

Ces dotations perçues et reversées depuis quelques années par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) aux communes peuvent être, suivant les textes règlementaires, maintenues et reversées comme précédemment ou réparties autrement suivant la demande des communes concernées. Jusqu'à présent, chaque commune a perçu les dotations touristiques lui revenant.

Les dépenses de fonctionnement du SIVU de l'Ouillon (hors promotion) sont partagées en 4 parts égales représentant entre 50000 € et 80000 €/an par commune mais les recettes (dotations) ne le sont pas. A plusieurs reprises, j'ai proposé de modifier la clé de répartition des frais de fonctionnement du SIVU.

Pour la promotion, il faut compter 25000 €/an venant en supplément des dépenses de fonctionnement du SIVU ci-dessus. J'avais proposé lors de plusieurs réunions de signer une convention entre les quatre communes dont l'objet serait la promotion de nos sites. Le budget serait de 100000 €/an (25000 €/an par commune) et serait utilisé en mandatant une entreprise de communication spécialisée. Avec ce procédé, la commune pourrait économiser les 50000 € à 80000 €/an utilisés actuellement pour les dépenses de fonctionnement du SIVU.

Ces propositions n'ont pas été acceptées. Les 50000 € à 80000 €/an seront donc directement impactés au budget de fonctionnement (ne pas confondre avec le budget investissement) de la commune diminuant ainsi d'autres postes : subventions aux associations, déneigement, petits trains, navettes, entretien des routes...

Aussi, je tiens à souligner que le conseil municipal a accepté le projet d'aménagement de l'Ouillon « World of Sybelles » et mettra à disposition le foncier d'environ 90 hectares pour la création de ce projet qui servira à toutes les communes des Sybelles. Aussi, nous sommes conscients qu'une communication et une promotion commune aux Sybelles sont nécessaires.

Nos offices de tourisme ne seront pas « rattachés » à Saint Jean de Maurienne ! Par délibération du 21 octobre 2021, la 3CMA a approuvé le débat du Président relatif à la compétence Tourisme (annexée ci-après).

Enfin, je vous pose cette question : **accepteriez-vous de créer une structure avec 3 personnes en partageant les dépenses à hauteur de 25% chacun et pas les recettes ?**